
COSTEA
Action Structurante « Irrigation en zone SAGI »

Termes de référence
pour la mission de conduite du chantier

" BILAN ET PERSPECTIVES
DU TRANSFERT DE GESTION
AUX ASSOCIATIONS D'IRRIGANTS EN ZONE
SAGI "

Table des matières

Abréviations, sigles et acronymes	3
I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE LA PRESTATION ET TRAVAUX ANTERIEURS PERTINENTS	4
1. Présentation générale du COSTEA et de sa composante dédiée à l’Afrique	4
2. Présentation de l’Action Structurante du COSTEA sur l’« Irrigation en zone SAGI »	5
2.1. Travaux préalables et historique de la construction du réseau des SAGI ouest africaines	5
2.2. Enjeu et défis à relever par les SAGI	5
2.3. Formulation de l’Action Structurante SAGI	6
2.3.1. Objectif Général	6
2.3.2. Cibles	6
2.3.3. Gouvernance et Maîtrise d’ouvrage	6
2.3.4. Organisation de l’Action Structurante	6
3. Présentation du Chantier thématique « Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d’irrigants en zone SAGI » objet de la présente prestation	7
3.1. Contexte et enjeux	7
3.2. Problématisation du thème du chantier	8
3.3. Valeur ajoutée attendue	9
3.4. Objectifs du chantier	9
3.5. Résultats attendus	9
II. DEFINITION DE LA PRESTATION	10
1. Objectif de la Prestation	10
2. Etendue de la Prestation et services à fournir	10
2.1. Périmètre de la prestation	10
2.2. Principales Tâches du Prestataire	10
2.2.1. Tâche 1 : Collecte et analyse de la documentation	11
2.2.2. Tâche 2 : Etat des lieux comparé et commenté du transfert de gestion aux AI dans les territoires d’application	11
2.2.3. Tâche 3 : Diagnostics de terrain	12
2.2.4. Tâche 4 : Restitution, synthèse et recommandations	13
3. Production attendue du Prestataire (livrables)	13
4. Calendrier et délais	14
5. Informations et rapports disponibles	14
6. Services à fournir par le Client	15
7. Indication des postes clés et profils attendus	15
III. ANNEXES	17
Annexe 1 : CV de l’Expert-Contributeur ONAHA, Co-pilote du chantier, El Hadj Saminou DANGO	17
Annexe 2 : CV de l’Expert-Contributeur SAED, Amadou Tidiane MBAY	20
Annexe 3 : CV de l’Experte-Constitutrice AMVS, Kiswendsida Appoline CONGO	26

Abréviations, sigles et acronymes

AFD : Agence Française de Développement

AFEID : Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage

ANADER : Agence Nationale d'appui au Développement Rural (Tchad)

AUE : Association d'Usagers de l'Eau

AI : Associations d'Irrigants

AS : Action Structurante

BAGREPOLE : Société d'économie mixte maître d'ouvrage de la composante 2 du Projet Pôle de Croissance de Bagré (PPCB) (Burkina Faso)

AMVS : (Burkina Faso)

CILSS : Comité Inter-états pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (France)

CNRADA : Centre National de Recherche Agronomique et de Développement Agricole (Mauritanie)

COPIL : Comité de pilotage

COSTEA : Comité Scientifique et Technique pour l'Eau Agricole

IER : Institut d'Economie Rurale (Mali)

INERA : Institut de l'Environnement et recherches Agricoles (Burkina Faso)

INRAN : Institut National de la recherche agronomique du Niger

IRD : Institut de Recherche pour le Développement (France)

IRSTEA : Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (France)

ISRA : Institut Sénégalais de recherches Agricoles

ODRS : Office de Développement Rural de Sélingué (Mali)

ON : Office du Niger (Mali)

ONAHA : Office national des Aménagements Hydro-Agricoles (Niger)

ONG : Organisation Non Gouvernementale

OPIB : Office du Périmètre Irrigué de Baguinéda (Mali)

ORS : Office Riz Ségou (Mali)

OUEA : Organisation d'Usagers de l'Eau Agricole

PARIIS : Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel

SAED : Société d'Aménagement et d'Équipement du Delta

SAGI : Société d'Aménagement et de Gestion d'Irrigation (Afrique de l'ouest)

SAR : Société d'Aménagement Régional (France)

SODAGRI : Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (Sénégal)

SONADER : Société Nationale de Développement Rural (Mauritanie)

UGB : Université Gaston Berger (Sénégal)

I. INFORMATION GENERALE SUR LE CONTEXTE DE LA PRESTATION ET TRAVAUX ANTERIEURS PERTINENTS

1. Présentation générale du COSTEA et de sa composante dédiée à l'Afrique

Depuis juin 2013, l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID) collabore avec l'Agence Française de Développement (AFD) et un large ensemble de partenaires à l'international, dans le cadre du Comité Scientifique et Technique sur l'Eau Agricole (COSTEA), dont l'objectif global est de promouvoir le partage de connaissances et d'expériences entre acteurs de l'irrigation, français et des pays du Sud, afin d'appuyer les opérations et les politiques en matière d'eau agricole.

Les objectifs spécifiques du COSTEA sont les suivants :

- Produire des synthèses conceptuelles et méthodologiques, sur les aspects techniques, économiques, environnementaux et institutionnels de l'eau agricole ;
- Soutenir la production de références nouvelles sur des innovations ;
- Appuyer les acteurs des pays du Sud dans l'évolution et l'élaboration de leurs politiques, programmes et projets ;
- Structurer un réseau interdisciplinaire et multi-acteurs de partenaires de l'irrigation sur les 3 objectifs précédents.

Le ciblage géographique du COSTEA s'étend aujourd'hui à la Méditerranée, l'Afrique de l'Ouest et l'Asie du Sud Est. D'autres régions / pays pourront être concernés par les travaux du COSTEA par la suite.

Dans le cadre de ses objectifs de production de connaissances, d'animation de réseaux et de son fonctionnement, l'AFEID en qualité de maître d'ouvrage du projet COSTEA a vocation à financer :

- De l'expertise ;
- De l'appui à la production de nouvelles connaissances, notamment par des travaux de terrain ;
- De l'appui institutionnel ;
- Des outils de formation, d'information et de communication ;
- L'édition de documents de référence ;
- L'organisation de réunions, de séminaires, d'ateliers, en France et dans les pays partenaires.

Le COSTEA est structuré en trois composantes, une composante de fonctionnement et deux composantes d'appui aux opérations et aux politiques d'irrigation dans les régions cibles du COSTEA, l'une d'elle n'était pas affectée géographiquement, l'autre étant dédiée à des travaux en Afrique de l'Ouest, en appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel.

L'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (2iS) a vu le jour le 31 Octobre 2013 lors de la Conférence de Haut Niveau sur l'irrigation au Sahel, qui a résulté en la « Déclaration de Dakar ». Elle traduit la volonté des six États du Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad) de combiner leurs efforts pour accroître le rythme et la qualité des investissements dans l'agriculture irriguée, sur la base d'une approche participative et systémique de résolution des problèmes et de développement de solutions adaptées. Le Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS) est chargé de coordonner le Programme Régional d'Appui à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS) visant à appuyer les six États dans la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par la « Déclaration de Dakar ».

Soutenue financièrement directement par la Banque mondiale et appuyée par les communautés économiques régionales (CEDEAO et UEMOA), l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel a aussi reçu des appuis de l'AFD, directement, via le financement d'une étude sur le Foncier irrigué, et indirectement, via le COSTEA et les travaux en perspectives avec les Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI).

2. Présentation de l'Action Structurante du COSTEA sur l'« Irrigation en zone SAGI »

2.1. Travaux préalables et historique de la construction du réseau des SAGI ouest africaines

En 2015, à travers le chantier "Rôles et place des sociétés d'aménagement dans le développement de l'irrigation en Afrique de l'Ouest, le COSTEA a réalisé une étude institutionnelle comparative de six Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI)¹, BAGREPOLE, l'Office du Niger, l'ONAHA, la SAED, la SODAGRI, la SONADER), qui s'est déclinée en six diagnostics spécifiques et un diagnostic comparé⁽²⁾ qui ont été discutés au cours de deux ateliers rassemblant les points focaux des SAGI. Cette étude a été complétée, en 2017, par les diagnostics spécifiques de quatre autres SAGI, l'AMVS, l'ODRS, l'OPIB et l'ORS et le diagnostic de l'ANADER (Tchad) est en cours en 2019.

En lien avec cette étude, quatre rencontres associant tout ou partie des SAGI ouest-africaines ont successivement été organisées par le Comité Scientifique et Technique Eau Agricole (COSTEA) en collaboration avec le PARIIS, à Bamako en juin 2015, à Montpellier en octobre 2015, à Ouagadougou en mai 2016 et à Saint-Louis-du-Sénégal en avril 2017. Elles ont permis d'identifier des enjeux et des défis communs, de faire mûrir une volonté de collaboration, puis de dégager des pistes de travail d'intérêt partagé par l'ensemble des SAGI. La rencontre de Bamako a permis d'élaborer un projet de plan d'actions comportant une dizaine de thèmes, que l'on retrouve dans le document d'évaluation du projet PARIIS approuvé par la banque Mondiale en décembre 2017⁽³⁾.

Au cours de la rencontre de Saint-Louis, les SAGI se sont constituées en un "réseau des SAGI" d'Afrique de l'Ouest ([ROA-SAGI](#)), dont l'objet est le partage entre les SAGI de la connaissance, de l'expérience, et le travail collaboratif sur tous les thèmes directement ou indirectement liés à la mission d'aménagement et de gestion des périmètres irrigués confiées à ces structures par les Etats. Le réseau des SAGI est un outil au service des SAGI pour permettre le partage d'expériences, le travail collaboratif, la promotion d'intérêts communs, et une interface commune vis-à-vis de l'ensemble de leurs partenaires.

Chaque SAGI a identifié en son sein un point moral, membre de la direction de la SAGI, et un point focal, cadre supérieur. Les points moraux ont un rôle décisionnel et forment ensemble un Comité de Pilotage du réseau des SAGI (COPIIL des SAGI). Le réseau des SAGI est animé dans sa globalité par un animateur, qui suit l'orientation donnée par le comité de pilotage du réseau des SAGI. Les SAGI ont convenues à Saint Louis que la SAED assurait pour l'heure l'animation du réseau, dans une perspective d'animation tournante.

2.2. Enjeu et défis à relever par les SAGI

L'enjeu global pour les SAGI identifié par le COSTEA est celui du partage équitable, de l'usage, de la gestion durables et de la valorisation optimale des ressources et des biens communs que sont d'une part le sol et l'eau, et d'autre part les infrastructures hydrauliques collectives publiques dont les SAGI sont les maîtres d'ouvrage, et ce à des fins de production agricole, de développement des territoires ruraux et d'amélioration du niveau de vie de leurs habitants.

Les défis à relever sont multiples : attribuer équitablement et à long terme le sol aux agriculteurs sur les périmètres irrigués ; gérer durablement les ressources en eau prélevées pour l'irrigation, en respectant les besoins des autres usages de l'eau, en particulier ceux du milieu naturel ; mobiliser les agriculteurs irrigants pour qu'ils contribuent à la bonne gestion des systèmes d'irrigation ; créer les conditions d'une économie qui profite aux revenus des agriculteurs et leur permette ainsi d'être des acteurs économiques à part entière en partenariat avec les filières de production agricole ; créer les conditions du maintien de l'efficacité des

¹ Le terme SAGI a été proposé par le Programme d'Appui Régional à l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (PARIIS), dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Comité Inter-états pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) et financé par la Banque Mondiale.

² <https://www.comite-costea.fr/productions/rapports-d-etudes>

³ Sahel Irrigation Initiative Support Project – Component A: Modernizing the institutional framework - Project Appraisal Document (PAD) – item 22

importants investissements publics réalisés pour l'aménagement des périmètres irrigués, par une répartition pertinente des responsabilités de gestion entre les acteurs, par le renforcement de leurs capacités et l'amélioration de leurs méthodes, et par l'adaptation des systèmes d'irrigation à ces modes de gestion ; renouveler les approches classiques de l'ingénierie des systèmes irrigués en y intégrant les innovations technologiques et les innovations sociales.

2.3. Formulation de l'Action Structurante SAGI

Le COPIL du COSTEA a validé l'importance d'accompagner le réseau des SAGI d'Afrique de l'Ouest par une Action Structurante permettant 1) d'apporter des moyens aux SAGI pour l'animation de leur réseau et de 2) financer des études répondant aux défis identifiés.

Au cours de deux rencontres des SAGI, à Niamey en mars 2018 puis à Bamako en décembre 2018, le COPIL des SAGI a étudié en détail, fait des propositions et validé, les éléments de cadrage généraux, le mode de gouvernance et d'exécution de l'AS SAGI.

2.3.1. Objectif Général

L'objectif général de l'action structurante est de doter les SAGI, structures publiques maîtres d'ouvrages et gestionnaires des grands systèmes hydroagricoles, et leurs partenaires sur ces territoires, en premier lieu les agriculteurs et les collectivités, des méthodes et des outils qui leur permettront d'être des acteurs majeurs de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel et ainsi de contribuer significativement à l'atteinte des objectifs de la Déclaration de Dakar d'octobre 2013.

2.3.2. Cibles

Les acteurs de l'irrigation des pays du Sud (cible générale des travaux du COSTEA) particulièrement visés par cette action structurante sont :

1. les 11 Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation (SAGI) des 6 pays de l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel : BAGREPOLE et AMVS au Burkina Faso, Office du Niger, ODRS, OPIB et ORS au Mali, SONADER en Mauritanie, ONAHA au Niger, SAED et SODAGRI au Sénégal, et ANADER (qui a succédé à la SODELAC) au Tchad ;
2. les "partenaires des SAGI", auxquels il est fait référence dans l'ensemble de ce document, à savoir :
 - les agriculteurs-irrigants des zones d'action de ces 11 SAGI et leurs organisations ;
 - les représentants des interprofessions des filières de production ;
 - les collectivités locales (communes) des zones d'action de ces 11 SAGI ;
 - les structures professionnelles et les ONG impliquées dans l'agriculture irriguée dans les zones d'action de ces 11 SAGI.

2.3.3. Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage

La Maîtrise d'ouvrage de l'action structurante et de ses chantiers est assurée par le Secrétariat Technique Permanent (STP) du COSTEA pour le compte de l'AFEID, Maître d'ouvrage du COSTEA.

Un Comité de Supervision constitué du STP du COSTEA, et en particulier le coordinateur régional Afrique de l'Ouest, et du responsable de l'animation du réseau, est en charge de l'orientation et du suivi opérationnel de l'AS.

Le COPIL des SAGI, composé de l'ensemble des Points Moraux (représentant la Direction de chacune des SAGI), est consulté à distance et en présentiel pour orienter, valider et faire le suivi-évaluation de l'AS SAGI.

2.3.4. Organisation de l'Action Structurante

L'action structurante SAGI comporte à ce jour quatre chantiers thématiques : « (i) Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d'usagers de l'eau, (ii) Gestion du foncier irrigué : règles et outils adaptés

aux grands aménagements collectifs publics, (iii) Bilan et perspectives des stratégies de développement des filières, (iv) Quelle ingénierie pour des aménagements hydroagricoles durablement performants, comment y faire participer les irrigants à qui en sera confiée une part de la gestion ? », dans des degrés de maturité variés.

Les chantiers thématiques ont en commun l'objectif de préciser un programme d'appui institutionnel et de renforcement de capacités. Une composante transversale d'animation du Réseau des SAGI ([ROA-SAGI](#)) s'ajoute aux chantiers thématiques.

Chaque chantier est mis en œuvre comme suit :

- Les SAGI ciblées mettent à disposition des experts contributeurs devant intégrer les équipes formées par les prestataires et étant redevables au même titre sur les résultats attendus de la prestation,
- Les SAGI identifient en leur sein et au niveau de leur partenaires, de même que le secrétariat technique permanent du COSTEA, des experts-membres d'un Groupe de Travail Associations d'Irrigants, qui, sur une base volontaire seront consultables tout au long de la prestation pour 1/ fournir de la documentation, 2/ enrichir les livrables, 3/ participer aux échanges lors de restitutions.

Cette organisation originale doit favoriser 1) la production de connaissances et de références par et au bénéfice des SAGI et de leurs partenaires en premier lieu, et 2) l'acquisition par les Experts-Contributeurs SAGI d'une expérience enrichissante grâce à leur implication dans les équipes de prestataires et dont ils pourront faire bénéficier leur structure et l'ensemble des SAGI par le ROA-SAGI.

Le chantier thématique qui fait l'objet des présents termes de référence s'intitule "Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d'irrigants".

3. Présentation du Chantier thématique « Bilan et perspectives du transfert de gestion aux associations d'irrigants en zone SAGI » objet de la présente prestation

Remarques liminaires : La terminologie "associations d'irrigants", jugée plus générique, a été choisie de préférence à l'une des appellations officielles adoptées dans les pays d'Afrique de l'ouest, comme "Associations d'usagers de l'eau" (AUE) ⁽⁴⁾ ou "Organisations des usagers de l'eau agricole (OUEA)" par exemple. Dans ce qui suit, "Le Prestataire" désigne l'entité à qui la conduite du chantier est confiée par l'AFEID dans le cadre du marché dont le présent document constitue les termes de référence. Le pilotage du chantier par le Prestataire est partagé avec un copilote, cadre d'une SAGI, désigné par le Réseau des SAGI et intégré dans l'équipe du prestataire, appelé dans ce qui suit "le Copilote".

3.1. Contexte et enjeux

Face aux difficultés rencontrées par les institutions responsables des grands périmètres irrigués pour bien gérer l'eau et pour équilibrer leur compte d'exploitation, les années 1980 ont vu se multiplier les réformes visant à renforcer le poids des usagers dans la gestion des périmètres irrigués. Les promoteurs de ces réformes s'inspiraient des modes de gestion observés dans les périmètres irrigués dits « traditionnels » ou « communautaires », dans lesquels les agriculteurs avaient démontré leur capacité à gérer sur le temps long, et sans présence de l'Etat.

Les plans d'ajustement structurel des années 1990 ont fourni le cadre à de nombreux gouvernements pour initier des réformes de la gestion des systèmes irrigués, de type « Gestion Participative de l'Irrigation » (GPI) et « Transfert de Gestion de l'Irrigation » (TGI).

⁴ Au Burkina Faso, l'acronyme AUE désigne les associations de gestion de l'eau potable dans les communes rurales

Pour autant, s'il est aujourd'hui établi de manière incontestée que l'implication des irrigants dans la gouvernance de l'irrigation est une clé de la réussite de son développement, ces réformes n'ont pas toujours donné des résultats à la hauteur des attentes de leurs promoteurs, en particulier dans les grands périmètres publics. De plus, parmi les SAGI d'Afrique de l'Ouest, on constate une grande hétérogénéité de développement du "transfert de gestion" aux associations d'irrigants, ce qui est notamment relevé dans le diagnostic comparé des sociétés d'aménagement mené par le COSTEA en 2015.

Au cours des échanges organisés par le COSTEA, les SAGI ont souligné l'actualité et l'acuité de cette question et le souhait de pouvoir capitaliser sur les expériences de transfert, et de confronter leur situation.

3.2. Problématisation du thème du chantier

Parmi les améliorations institutionnelles à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de la déclaration de Dakar, celles permettant une gestion des périmètres au plus près des territoires et des usagers font partie des principaux axes de progrès.

La délégation de gestion à des associations d'usagers est l'application du principe de subsidiarité qui doit permettre d'augmenter la pertinence économique et sociale de l'usage de l'eau, et de diminuer les coûts de gestion des aménagements, tout en garantissant leur bonne maintenance. Elle suppose de reconnaître le rôle des irrigants, de les responsabiliser et de leur donner les moyens matériels, intellectuels et juridiques d'exercer leurs missions.

La structuration institutionnelle du monde agricole autour de la gestion de l'eau et des aménagements hydro-agricoles est aussi une opportunité pour favoriser la structuration autour des autres enjeux agricoles. La bonne articulation entre les structures agricoles de production et celles d'usagers de l'eau et la bonne répartition des missions entre ces structures sont facteurs de succès ou de difficultés pour le développement des territoires concernés.

Des difficultés classiques sont susceptibles de survenir liées à l'inadéquation entre les moyens des associations et le périmètre de leur mission, du fait notamment :

- des compétences techniques des membres de l'association d'irrigants pour gérer les infrastructures d'irrigation dont ils ont la responsabilité ;
- des dimensions du périmètre transféré (aspects quantitatifs) qui peuvent être soit trop importantes entraînant une gestion complexe, soit pas assez importantes entraînant un manque de moyens ;
- du périmètre fonctionnel délégué, laissant soit trop d'autonomie, soit pas assez ;
- de règles insuffisantes ou de pouvoirs inadaptés pour que ces délégués de gestion soient en mesure de faire appliquer le plan de répartition de l'eau entre les usagers, pour faire respecter les aménagements ou pour recouvrir le coût du service de l'eau, ou pour que leurs représentants élus agissent de façon transparente et intègre ;
- de la présence d'acteurs économiques ou institutionnels environnant qui favorisent le fonctionnement des associations ou dont l'absence ou la faiblesse l'entravent. A ce titre la place des SAGI dans le dispositif sera étudiée et les études réalisées sur cette question, notamment dans le cadre du COSTEA 1, seront valorisées.
- de la disponibilité de la ressource en eau, garantie par l'Etat sur le long terme à l'usage agricole, dans une logique de GIRE, qui peut être un facteur de réussite ou d'échec du transfert.

En fonction du développement humain, institutionnel et économique de chaque territoire, un optimum et des conditions de réussite sont à identifier pour permettre de réaliser un transfert de gestion garantissant au mieux la pérennité et la valorisation économique des aménagements et des ressources en eau et en sols concernés. Comme facteurs agissant sur les dynamiques de transfert, on pourra penser notamment aux mécanismes de sécurisation foncière, aux droits d'eau etc.

3.3. Valeur ajoutée attendue

Le thème de la gestion participative de l'irrigation et de la délégation de la gestion des périmètres irrigués (ou "transfert de gestion") aux associations d'irrigants, en général et plus particulièrement en Afrique de l'ouest, a fait l'objet de très nombreux travaux de recherche, études et applications opérationnelles, le tout abondamment documenté.

L'ensemble des SAGI et leurs partenaires institutionnels pertinents sur ce thème, impliqués de façon volontaire pour contribuer à la réflexion sur une telle problématique, et accompagnés par l'expertise technique apportée via le COSTEA, permettront de mener un "autodiagnostic" des premiers résultats des initiatives de "transfert de gestion", et une identification des orientations à prendre.

La valeur ajoutée que ce chantier a l'ambition d'apporter est donc un diagnostic, fondé sur une base factuelle et partagé par les SAGI elles-mêmes et les irrigants sur leurs périmètres.

La mise en lumière et l'analyse des résultats obtenus et des difficultés rencontrées par les initiatives de "transfert de gestion" en grande hydraulique dans le Sahel doivent permettre d'explicitier le chemin qui reste à faire, et les enseignements à en tirer soit pour progresser là où le processus est engagé, soit pour la mise en œuvre des démarches de ce type à venir. Le cas échéant, l'accent devra être mis sur ce qui apparaîtra comme des écarts entre ces enseignements et ce que recommandent les référentiels actuellement reconnus.

3.4. Objectifs du chantier

L'objectif général de ce chantier est de faire progresser la gestion participative de l'irrigation dans les aménagements (grands et moyens) des zones d'intervention des SAGI (là où une politique de transfert s'impose à elles). Les avancées et les politiques en la matière sont très différentes selon les SAGI, mais toutes s'accordent sur l'importance de ce sujet, soit pour évaluer ce qui a été fait, soit pour accompagner ce qui est en train d'être fait, soit pour mieux se préparer à un éventuel transfert, en s'appuyant à la fois (1) sur le retour d'expérience des SAGI les plus avancées, (2) sur les expériences dans ce domaine, en Afrique de l'Ouest et ailleurs dans le monde, et (3) sur les travaux assez considérables réalisés par la recherche dans ce domaine.

L'étude a pour objectif spécifique d'évaluer et de capitaliser l'expérience des SAGI ciblées sur ce qui fait la spécificité des outils et mécanismes de transfert et d'accompagnement de la gestion des associations d'irrigants gérant les périmètres irrigués, tout en tirant des leçons des difficultés rencontrées. Les enseignements qui se dégageront de l'étude doivent pouvoir être valorisés et partagés dans chaque SAGI dans le cadre du réseau des SAGI. Les résultats de cette étude doivent servir à alimenter la réflexion sur le transfert.

3.5. Résultats attendus

Le chantier sera structuré autour des thématiques principales :

- la politique de transfert et ses modalités,
- la dimension institutionnelle et la gouvernance, la gestion administrative et financière,
- la gestion technique de l'exploitation et la maintenance (E&M),
- l'organisation et la professionnalisation des gestionnaires,
- la mise en valeur agricole.

Pour chaque SAGI ciblée, les résultats attendus sont les suivants.

- Une évaluation de la politique de transfert de la gestion des périmètres publics aux usagers permettant de mettre en évidence ses acquis et les facteurs permettant la réussite d'une opération de transfert ainsi que ses faiblesses. Le dispositif, les outils d'accompagnement et leur application seront passés en revue dans ce cadre (contrats de concession, fonds de maintenance, système de recouvrement, etc.). L'évaluation portera aussi sur le rôle des acteurs intervenant dans l'appui au bon fonctionnement des périmètres irrigués.

- Ce chantier sera aussi l'occasion d'établir un diagnostic partagé de la gestion des différents types de périmètres irrigués par les principaux gestionnaires d'aménagements hydrauliques.
- Des pistes de progrès identifiées par les experts avec les représentants des associations d'irrigants seront présentées.
- Les pistes de progrès serviront de base à la formulation de propositions construites avec les acteurs pour chaque type de périmètre. Ces propositions seront étudiées en termes institutionnels et organisationnels, d'outils à réutiliser, de programmes de formation à mettre en œuvre pour améliorer les futures opérations de transfert et pour renforcer ceux déjà réalisés.
- La capitalisation des expériences de transfert sous forme opérationnelle et pratique : mise à profit des succès rencontrés et des solutions envisagées face aux difficultés.

II. DEFINITION DE LA PRESTATION

1. Objectif de la Prestation

La prestation objet des présents Termes de Références consiste à réaliser un état des lieux-diagnostic du transfert de gestion à des associations d'irrigants, à étudier pour quelques situations ciblées, les modalités de transfert avec une description sommaire des aménagements transférés, le fonctionnement et la gestion effectifs des périmètres, les moyens humains et financiers qui sont mobilisés pour y parvenir et les résultats en termes de service de l'eau et de mise en valeur agricole.

2. Etendue de la Prestation et services à fournir

La mission du Prestataire se décline en différentes étapes telles que présentées ci-après.

2.1. Périmètre de la prestation

Les SAGI concernées par ce chantier sont les SAGI ayant vécu ou étant en train de vivre une expérience de transfert de gestion auprès d'associations. Il s'agit, selon la typologie de la gestion des infrastructures exposée dans le Diagnostic comparé des dix SAGI : de l'ONAHA au Niger et de la SAED au Sénégal, où les périmètres sont dits « en autogestion paysanne », et de l'AMVS au Burkina Faso, de l'ON, l'ODRS et l'ORS au Mali, où les infrastructures sont dites en « co-gestion », avec des modalités spécifiques qu'il conviendra d'analyser. Soit six SAGI. Parmi ces six SAGI qui seront toutes concernées par le diagnostic sur base d'une revue bibliographique, les trois (3) SAGI suivantes seront l'objet de travaux de terrain, et mettront à disposition un expert-contributeur dans l'Equipe du Prestataire :

- L'AMVS au Burkina Faso, avec comme site d'étude : le Périmètre de DI, dans la vallée du Sourou
- L'ONAHA au Niger, avec comme possibles sites d'étude : les Sites de Konni (Région de Tahoua), Daykayna (Région de Tillabéri), Sakondji (Région de Dosso).
- La SAED au Sénégal, avec comme site d'étude : les zones de la Fédération des Périmètres Autogérés

A noter que la SAED ayant une longue expérience de transfert aux irrigants et disposant d'études de capitalisation, le statut de ce terrain est davantage de servir comme situation existante présentée et discutée au sein de l'Equipe, tandis que les deux autres terrains sont plus de nature à être objets d'analyse et de recommandations pour la mise en place ou la poursuite du transfert.

Ces Experts-contributeurs sont présentés en 7 Indication des postes clés et profils attendus.

2.2. Principales Tâches du Prestataire

Les tâches sont les suivantes :

1. Collecte et analyse de la documentation
2. Etat des lieux comparé et commenté du transfert de gestion aux AI dans les territoires d'application
3. Diagnostic de terrains dans deux périmètres via des enquêtes sur les déterminants de la mise en œuvre d'une politique de transfert de gestion
4. Restitution, synthèse et recommandations

La méthodologie proposée par le Prestataire dans son offre en réponse aux différences tâches listées ci-dessus et détaillées ci-dessous, sera diffusée et commentée au sein du Groupe de Travail Associations d'irrigants. Le Prestataire amendera la méthodologie si cela s'avère utile à l'issue de cette consultation du GT et revisitera le calendrier le cas échéant. La méthodologie et le calendrier ajustés seront présentés au Comité de Supervision de l'action structurante sous forme de Rapport de démarrage, pour validation puis diffusés auprès du GT.

2.2.1. Tâche 1 : Collecte et analyse de la documentation

Cette étape doit permettre de rassembler des documents pertinents collectés par l'équipe auprès des 6 SAGI indiquées en 2.1 Périmètre de la prestation, et des autres partenaires (enseignement supérieur, recherche, bureaux d'études, ONG...) pour alimenter le chantier :

- des documents de base : textes légaux et réglementaires en vigueur dans les différents pays, règles de comptabilité et de gestion ;
- des documents-types : modèles de statuts, de règlements intérieurs, de conventions passées avec les SAGI et les autres parties prenantes de l'irrigation ou les OP ;
- des documents informatifs : liste des périmètres transférés et des AI avec quelques caractéristiques des AI elles-mêmes et du contexte du transfert (politique, social, foncier, agricole et économique, hydrologique... ;
- des ouvrages et publications scientifiques de référence, études existantes relatives aux AI, dans les zones d'action des SAGI et ailleurs en Afrique et dans le reste du monde ;
- des documents informatifs sur les mesures d'accompagnement développées là où les AI ont été expérimentées, dans les zones d'action des 6 SAGI.

Cette typologie, dans laquelle il ne faut pas omettre d'inclure les diagnostics spécifiques et comparé des SAGI (détaillés au paragraphe 5 Informations et rapports disponibles), n'est pas limitative. Elle pourra être complétée au cours des premiers échanges au sein du GT Associations d'irrigants.

Cette étape sera conclue par la production d'une Note d'inventaire documentaire. Cette note sera diffusée pour avis à l'ensemble du GT Associations d'irrigants, puis soumise à la validation du Comité de Supervision de l'action structurante. Les documents seront partagés sur la plateforme collaborative ROA <http://www.roa-sagi.org/>.

2.2.2. Tâche 2 : Etat des lieux comparé et commenté du transfert de gestion aux AI dans les territoires d'application

Cette étape porte sur la production d'un état des lieux sur base bibliographique et interview ciblées (notamment les membres du groupe de travail) pour les 6 SAGI indiquées en 2.1 Périmètre de la prestation.

Sur la base de son analyse bibliographique, le Prestataire élaborera une grille d'analyse commune et générique, permettant de comparer les expériences dans les territoires selon les mêmes paramètres.

L'analyse comparative du transfert de gestion sera déclinée selon les 6 axes thématiques suivants :

1. **la politique et les modalités de transfert** : l'analyse du partage des rôles et des responsabilités entre les différentes institutions, depuis l'Etat jusqu'à l'utilisateur, l'analyse de l'historique et du formalisme du transfert aux associations d'irrigants et de l'attribution du foncier aux usagers, l'autonomie des AI, les dispositifs de contrôle ;

2. **la gouvernance** : la place des AI dans la gouvernance des ressources en eau et en sol ; le rôle des SAGI et la répartition des responsabilités entre les institutions (AI, administrations, collectivités le cas échéant) ; les relations entre SAGI et AI et les aspects contractuels de la délégation ; l'information réciproque entre SAGI et AI, les comptes rendus techniques et financiers ; la tenue des assemblées générales, la représentation effective des agriculteurs et la prise en compte de leurs besoins ; l'existence de documents portant sur l'organisation et le fonctionnement de l'AI, les niveaux d'appropriation, la cohérence entre les documents et la taille des structures ; le suivi effectif des procédures ;
3. **la gestion technique de l'entretien et de la maintenance** : les caractéristiques des aménagements "transférés" : étendue, technicité, robustesse, les normes d'aménagement, l'état de fonctionnalité ; l'étendue des missions déléguées ; les moyens humains et matériels, l'existence et mise en application d'une note d'entretien et de gestion, les besoins en réhabilitation ;
4. **la gestion administrative, économique et financière** : les exigences et les modalités de gestion ; les méthodes et les outils ; la tarification du service de l'eau et la gestion des redevances ; les subventions ; la gestion du recouvrement des redevances, l'implication d'autres acteurs ;
5. **l'organisation et la professionnalisation** : le processus de constitution et de mise en capacité de fonctionner des AI (faits générateurs, justification politique, coût) ; à l'accompagnement (renforcement de capacités, aides financières) dont elles ont bénéficié et dont elles continuent à bénéficier. Ce travail sera réalisé à partir de l'analyse documentaire préparée à l'étape précédente, complétée par des entretiens avec des personnes ressources (Administration, SAGI, irrigants, ONG, opérateurs économiques) et des enquêtes de terrain ; il s'intéressera également au processus de suivi et à l'évaluation des AI.
6. **la mise en valeur agricole** : seront étudiées la mise en œuvre des obligations de mise en valeur agricole et les performances de la production en termes techniques (rendements) mais aussi par rapport aux facteurs limitants en termes de création de richesse pour l'agriculteur (commercialisation de la récolte, accès au crédit, accès aux facteurs de production, etc.) ; sera évaluée la part du revenu que les irrigants tirent de la production irriguée qu'ils sont en mesure d'utiliser pour s'acquitter des redevances d'irrigation ; il s'agira d'autre part de vérifier si les institutions ou les autres acteurs désignés pour l'appui à la production remplissent effectivement leurs missions.

Si cela apparaît utile à l'exhaustivité de la comparaison entre les situations des différents terrains d'application, le contenu des axes thématiques proposé ci-dessus pourra être complété au cours du déroulement de cette étape.

Cette étape sera conclue par la production d'un Rapport d'analyse comparée qui sera diffusé pour avis à l'ensemble du GT Associations d'irrigants, puis soumis à la validation du Comité de Supervision de l'action structurante. La grille d'analyse pourra être commentée avant les enquêtes de terrain de l'étape qui suit.

2.2.3. Tâche 3 : Diagnostics de terrain

Le Prestataire réalisera des enquêtes de terrain sur les périmètres de l'AMVS de l'ONAHA et de la SAED avec l'ensemble des acteurs jugés pertinents afin d'analyser, sur les grandes thématiques identifiées, les écarts entre la réalité de terrain et les textes, et d'identifier les facteurs ou déterminants limitants. Les difficultés et enjeux seront identifiés et caractérisés grâce aux enquêtes de terrain menées par le prestataire et/ou le(s) Experts-Contributeurs.

Le terrain de la SAED, du fait que le transfert de gestion y est le plus avancé parmi l'ensemble des SAGI, et les études de capitalisation sur le sujet sont nombreuses, sera le premier terrain investigué, donnant l'occasion au Prestataire et aux Experts-Contributeurs de « faire équipe » et parfaire la démarche de terrain, sur un terrain riche en expérience, et mettre les Experts-Contributeurs en position de force pour les deux autres

études de terrain, notamment pour le terrain AMVS sur lequel le Prestataire, pour des raisons de sécurité, ne se rendra pas.

Des ateliers de restitution seront organisés dans chacun des terrains d'application pour présenter les résultats aux différents acteurs impliqués dans les enquêtes.

Les conclusions de cette analyse feront chacune l'objet d'un Rapport, qui seront diffusés à l'ensemble des membres du GT Association d'Irrigants pour avis, puis soumis à validation du Comité de Supervision de l'action structurante.

2.2.4. Tâche 4 : Restitution, synthèse et recommandations

Cette étape clôture la prestation par la restitution de l'ensemble du travail réalisé auprès du GT Associations d'irrigants, puis la rédaction du rapport final de synthèse et de recommandations.

L'atelier de restitution permettra de partager l'état des lieux comparé et commenté, de comprendre les raisons des différences entre les situations dans les territoires des SAGI, de confronter – toutes choses égales par ailleurs – l'analyse et les conclusions à celles réalisées et tirées dans d'autres cas que ceux des SAGI, de constater les convergences d'analyse, et sans doute les points faisant controverse.

A partir de ce qui aura été exprimé au cours de cet atelier, un travail de synthèse et de recommandations sera formalisé dans le rapport final du chantier. Il sera ensuite diffusé à l'ensemble du GT pour avis, puis soumis à validation du Comité de Supervision de l'action structurante.

3. Production attendue du Prestataire (livrables)

1. Rapport de démarrage : Méthodologie et calendrier définitifs, termes de référence de l'ensemble des membres de l'Equipe constituée par Prestataire, le Copilote, et les Experts-contributeurs précisant le rôle de chaque membre au cours de chaque étape, et l'effort attendu de chacun d'eux, assorti de son budget de fonctionnement pour la durée du chantier.
Les noms des Experts-contributeurs sont fournis en annexe de ces termes de références.
2. Note d'inventaire documentaire. Cette note fera état des documents collectés et leurs caractéristiques (titre, origine, date, auteurs). Pour les documents considérés comme pertinents vis-à-vis de l'objet du chantier, ils seront classés selon la typologie présentée au paragraphe 2.2.2, un résumé précisant leur contenu et leur intérêt pour le chantier sera établi pour chacun d'entre eux.
3. Rapport d'état des lieux (grille d'analyse et analyse comparé sur les 6 SAGI) comprenant
 - Méthodologie et grille d'analyse
 - Fiche pour chacun des 6 pays caractérisant le développement de la GPI : surfaces irriguées selon les différentes catégories de périmètre irrigués (selon grille du PARIIS) et modes de gestion ; état de la législation et de la réglementation en matière de responsabilisation des irrigants ;
 - Fiche pour chaque SAGI caractérisant la situation en matière de transfert aux associations d'irrigants : types d'organisations d'irrigants, objet et étendue des missions, droits et obligations, structuration institutionnelle, mode de financement, nombre de structures créées, dates de création, opérationnalité...Rapport général d'état des lieux comparé
4. Les Rapports Diagnostics d'études de cas (une dizaine de pages chacune) sur la SAED, l'AMVS et l'ONAHA
5. TDR et documents préparatoire de l'atelier de restitution auprès du groupe travail et compte-rendu de l'atelier
6. Rapport final de synthèse et de recommandations

Au fil du déroulement du chantier, le Prestataire devra rendre compte de ses travaux au Comité de Supervision de l'action structurante tel que précisé en 2.3.3 Gouvernance et Maîtrise d'ouvrage. Il lui appartient de prendre

toutes les mesures qu'il juge utiles pour que les résultats attendus soient obtenus, et en particulier les livrables produits, dans les délais précisés au paragraphe 4 Calendrier et délais. Il appartient au Prestataire de saisir le Comité de Supervision de l'action structurante pour toute difficulté rencontrée.

L'ensemble des livrables sont soumis pour avis au groupe de travail sous la responsabilité du Prestataire. Il aura à charge de prendre en compte les avis du GT dans les versions provisoires des différents rapports.

4. Calendrier et délais

L'ensemble du chantier se déroulera sur douze (12) mois.

Les délais partiels ci-dessous s'entendent à compter de la notification au Prestataire des ordres de service de démarrer les différentes étapes. Les délais de préparation matérielle des séminaires ou ateliers et leur durée ne sont pas inclus dans ces délais.

Le Rapport de démarrage comprenant les termes de référence des Experts-contributeurs et la mise au point de la méthodologie et du calendrier est achevé en un (1) mois.

La collecte des documents, la rédaction de la Note d'inventaire documentaire commentée et le Rapport d'état des lieux-analyse comparée de la situation de la GPI sur les territoires des 6 SAGI seront réalisés dans un délai de trois (3) mois.

La production des Rapport Diagnostics d'études de cas sera réalisée dans un délai de six (6) mois.

Le rapport final de synthèse et de recommandations sera élaboré dans un délai de deux (2) mois.

5. Informations et rapports disponibles

Les rapports produits par le COSTEA évoqués en 2.1 et détaillés ci-après constituent une base bibliographique à prendre en considération :

- [Diagnostic institutionnel spécifique de la Société nationale d'aménagement des terres du Delta et de la vallée du Fleuve Sénégal \(SAED\)](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de la Société nationale pour le développement rural \(SONADER\)](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de l'Office national des aménagements hydro-agricoles \(ONAHA\)](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de la Société de développement agricole et industriel du Sénégal \(SODAGRI\)](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de l'Office du Niger \(ON\)](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de BAGRÉPÔLE](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de l'AMVS](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de l'ODRS](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de l'ORS](#)
- [Diagnostic institutionnel spécifique de l'OPIB](#)
- [Diagnostic comparé de 10 sociétés d'aménagement en Afrique de l'Ouest \(AMVS, BAGRÉPÔLE, ODRS, ON, ONAHA, OPIB, ORS, SAED, SODAGRI, SONADER\)](#)

Le Réseau des SAGI a par ailleurs constitué un fonds bibliographique qu'il conviendra de valoriser. L'accès à la base de données sera donné au Prestataire par l'animateur du Réseau des SAGI, Khaly Fall.

6. Services à fournir par le Client

Le Client s'engage transmettre au Prestataire les coordonnées des Experts-contributeurs et des membres du GT Associations d'Irrigants, à prendre en charge toute l'organisation logistique des séminaires, et à faciliter sa mise en relation avec les acteurs nationaux et locaux lors des missions de terrain.

7. Indication des postes clés et profils attendus

Au plan des compétences, l'équipe doit comporter à minima l'expertise correspondant aux domaines visés par le chantier exposés en 2.2.2.

Pour ce faire, le Prestataire pourra constituer une équipe composée d'un binôme :

- Un(e) Chef(fe) de mission,
- Un(e) Chargé(e) de mission

Ainsi que :

- Les Experts-contributeurs mis à disposition par les SAGI ciblées par ce chantier, rémunérés par le Prestataire et dont l'un d'eux est désigné Copilote du chantier auprès du Prestataire,
- Toute personne ressource qu'il juge utile à la bonne conduite du chantier.

Les profils du (de la) Chef(fe) de mission et du (de la) Chargé(e) de mission et leur complémentarité seront appréciés au regard des points suivants:

- Diplôme BAC+5 en Agronomie, Sociologie ou Economie du Développement ou équivalent ;
- Expérience professionnelle dans le domaine de l'irrigation et/ou de l'hydraulique agricole ;
- Expérience professionnelle en appui à des structures publiques ou parapubliques de gestion de l'eau en France ou à l'international ;
- Expérience d'appui aux SAGI en Afrique de l'Ouest, en matière d'appui institutionnel, organisationnel et technique ;
- Expérience d'appui à la gestion de grands périmètres irrigués, et bonne connaissance du transfert de gestion aux associations d'irrigants ;
- Expériences dans le renforcement de capacités des OPA et associations d'irrigants ;
- Capacités d'animation et de mobilisation de réseau d'experts ;
- Capacités de rédaction et de communication ;
- Connaissance approfondie de la zone d'étude ;
- Pour le Chef de mission :
 - Expérience d'au moins 10 ans dans le domaine de l'irrigation dont 5 en gestion sociale de l'eau
 - Gestion d'équipes pluridisciplinaires et au moins 3 expériences en tant que chef de mission ;

Les Experts-contributeurs mis à disposition par les SAGI et que le Prestataire doit mobiliser dans son équipe sont les suivants, leurs CV figurent en Annexes :

- Pour l'ONAHA, au Niger, El Hadj Saminou DANGDO, (Co-pilote) ;
- Pour l'AMVS, au Burkina Faso : Kiswendsida Appoline CONGO, Ingénieur Génie Civil ;
- Pour la SAED, au Sénégal, Amadou Tidiane MBAY, Ingénieur GR.

Les Experts-contributeurs SAGI feront l'objet d'une rémunération de la part du Prestataire aux SAGI, à hauteur de 230€/j.

La mobilisation nécessaire estimée des deux Experts-Contributeurs ONAHA et SAED est d'environ 40 hommes.jours. L'Expert-Contributeur AMVS serait lui mobilisé à hauteur d'environ 80 hommes.jours. En effet,

la zone du Sourou ayant été placée en état d'urgence (zone rouge) par l'Etat du Burkina Faso, les travaux de terrain seront réalisés par l'Expert-Contributeur sans intervention du Prestataire.

III. ANNEXES

Annexe 1 : CV de l'Expert-Contributeur ONAHA, Co-pilote du chantier, El Hadj Saminou DANGO

El hadji Dango Saminou
Ingénieur Agronome Spécialiste de la gestion sociale de l'eau
Nigérien, Homme, 59ans Marié, père de 7 enfants Email: saminou.elhadj@yahoo.fr Permis B Tel : + 227 96876968/ 94034238 /90382485
Compétences :
<ul style="list-style-type: none">• Coordination et Gestion de projet de mise en valeur des périmètres irrigués• Accompagnement des Organisations des Producteurs, Activités Génératrices de Revenus• Formation, Animation- Vulgarisation Structuration des Organisations Paysannes• Suivi évaluation
Cursus scolaire
<ul style="list-style-type: none">• Diplôme d'ingénieur en agronomie tropicale CNEARC Montpellier (France) 1997-1999• Certificat en Hydraulique agricole EIER (Burkina Faso. 1990-1991• Ingéniorat de Techniques Agricoles ITA de Niamey (Niger) 1987-1990• Baccalauréat Serie D au Lycée Amadou Kouran Daga (Zinder – Niger) 1977-1980
Expériences professionnelles
<ul style="list-style-type: none">✓ Directeur national de la mise en valeur et de l'analyse économique à la direction générale de l'ONAHA (Office National des Aménagements hydro Agricoles Niger) Niamey. Etude, coordination de la mise en valeur de l'ensemble des AHA du Niger (85 AHA soit 17600 ha de grande irrigation) pour 45000 exploitants et plus 80 techniciens) et gestion des sous projets et partenariat ; Juillet 2011 à nos jours : ✓ Directeur régional de l'Office National d'Aménagement Hydro Agricole de Tillabéry (Niger).mise en valeur de16 périmètres irrigués de 4300 ha de riz pour 11500 chefs de famille organisés en 15 coopératives agricoles et semencières avec une bonne gouvernance Octobre 2005 –2011 ✓ Directeur régional de l'Office National d'Aménagement Hydro Agricole de Konni – Maggia – Goulbi - Maradi (Niger) pour la mise en valeur de 9 périmètres irrigués de 4200 ha de sorgho, blé, oignon, maïs et maraîchage pour 8500 chefs de famille organisés en 12 coopératives et semencière avec une bonne gestion foncière et un bon entretien des infrastructures. Juin 1999 - Octobre 2005

- ✓ **Responsable de la mise en valeur et des actions d'accompagnement au projet** d'aménagement de la cuvette de Gatawani Dolé de Gaya (Niger) 2900 ha a aménager pour une population de 3200 chefs de famille à organiser en 9 coopératives. L'approche de ce projet est le faire – faire nécessitant la contractualisation des presque toutes les activités de développement de la zone du projet (Département de Gaya) Mars 1994 – Août 1997

Formations- Stage

- ✓ **Gestion de l'eau sur les périmètres irrigués : cas du Maroc 04 Septembre au 16/09/2017** L'objectif du stage est de former des formateurs sur les processus de mise en place, le fonctionnement des futurs AUEI et sur la gestion de l'eau d'irrigation au niveau des périmètres irrigués publics.
- ✓ **Amélioration des Pratiques de l'Irrigation** au Sahel (Sociétés d'Aménagement et de Gestion de l'Irrigation au Sahel) à **Saint Louis au Sénégal Avril 2017**
- ✓ Partage des expériences et la recherche d'innovation y compris des changements de paradigmes dans le domaine de l'irrigation afin de «*Faire mieux, faire plus et faire plus vite* » en vue d'atteindre les objectifs de Dakar(PARIIS) ou l'Initiative Sahel pour l'extension rapide des surfaces irriguées à moyen terme de 400 000 ha à 1 million d'hectares : **Mai 2016 à Ouagadougou au Burkina Faso**
- ✓ Promotion du partage de connaissances sur les politiques en matière d'eau agricole entre les acteurs de l'irrigation français et des pays du Sud, *organisé par* : l'Association Française pour l'Eau, l'Irrigation et le Drainage (AFEID) **Montpellier (FRANCE)**. t **Mai 2015** .
- ✓ Vulgarisation et Organisation professionnelles agricoles Diagnostic du fonctionnement de la coopérative d'aménagement hydro agricole de Toula (Niger) **Sept 1997 - Mars 1999** : Master II
- ✓ **Formation sur Les Techniques de Gestion de l'Irrigation** des Terres Salines en Afrique, **Dubaï, Emirats Arabes Unis Mai 2014**
- ✓ **Formation en ciblage des personnes vulnérables** (approche FIDA), Formation en Evaluation des études environnementales et sociale ; NIGER **Mars 2011** :
- ✓ **Formation du 23 au 27/03/2009** organisé par le Projet GCP/INT/053/JPN de la FAO sur la diffusion intra africaines des connaissances techniques pour l'agriculture et le développement rural durable avec la coopération des pays d'Afrique et de l'association des nations de l'Asie du sud-Est (ANASE) dans le cadre de la coopération sud-sud. Le projet contribue à l'initiative de la coalition pour le développement de la riziculture ou CARD
- ✓ **Formation en Système d'Information Géographique (SIG)** et production de bases de données NIGER **Mai 2008 - Juin 2008**
- ✓ **Formation en cartographie et suivi de l'utilisation** des ressources en eau **Juillet 2007 - Aout 2007**
- ✓ **Formation en irrigation et entretien des ouvrages** hydrauliques (Kollo –Niger) **Février 2004**

✓ **Formation continue au CRESA de Niamey en approche systématique /pratiques paysannes et Politique agricole et stratégie paysanne Juin 1996**

✓ **Formation sur les Techniques culturales de riz en Egypte- Caire. Avril 1993 - Octobre 1993 :**

Langues :

Français : courant
Anglais : niveau moyen (lu et écrit) ; niveau passable (parlé)
Hausa : courant
Djerma : niveau médiocre (parlé) niveau passable(compréhension)

Divers :

INFORMATIQUES : Word, Excel, Internet, Power Point,

LOISIRS : Randonnée, Karaté, Voyage, Lecture

Attestation :

Je soussigné, certifie, sur la base des données à ma disposition, que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Date : 20 Mai 2019

El Hadj Dango SAMINOU

Annexe 2 : CV de l'Expert-Contributeur SAED, Amadou Tidiane MBAY

Ingénieur du génie rural, évoluant depuis plus de vingt ans sur le terrain, je dispose d'une solide expérience dans la conception et la gestion des ouvrages hydrauliques, l'irrigation et la gestion des ressources en eau. En plus, je suis particulièrement intéressé pour la gestion intégrée des bassins fluviaux et à ce titre a suivi un cours sur cette thématique avec l'IHE – UNESCO de Delft au Pays-Bas. Orienté Méthodes et résultats, j'ai de bonnes connaissances dans le management des projets, me permettant de faire atteindre les objectifs fixés, dans les délais, à une équipe de cadres multidisciplinaire. Je sais identifier rapidement les points critiques d'un programme, ainsi que les contraintes et les enjeux et j'ai contribué à la réussite technique et sociale de plusieurs projets d'envergure telle que le MCA-Sénégal et le PGIRE I (En tant que chef de la Division Aménagement et Gestion de l'Eau de SAED/MATAM).

I- FORMATION

Années	Etablissements	Diplômes obtenus
A partir d'avril 2014	Faculté des Sciences Economiques et de Gestion- Université Cheikh Anta Diop	Master International de Management des infrastructures Publiques (MMIP) En cours
Avril-juillet 2013	IHE-UNESCO, Delft, The Netherlands-ONLINE COURSE	Certificate on IRBM (Integrated River Basin Management)
Octobre 1989- Juillet 1992	Ecole Inter-Etats des Ingénieurs de l'Équipement Rural de Ouagadougou (EIER-Burkina FASO)	Ingénieur du Génie Rural
1986-1989	Université de DAKAR-Faculté des Sciences	Diplôme Universitaire d'Études Scientifiques (DUES II)/Mathématiques –Physique Mention Bien

II- EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

PERIODES	SOCIETES	FONCTION	TACHES Et RESULTATS CLEFS
Depuis Novembre 2015	SAED	Ingénieur Délégué de Podor	Responsable Technique, administratif de la Délégation SAED de Podor

<p>10-Septembre 2015</p>	<p>Programme MCA-Sénégal</p>	<p>Chargé de Projet puis Superviseur Delta</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Supervision de trois Ingénieur-chargé de projets et de la Mission de Contrôle composée d'un Chef de Mission, deux chefs de missions adjoint, Experts (Qualité, planification, génie civil, Environnement, Social et genre) et techniciens contrôleurs des travaux ; - Suivi application PAQ Ingénieurs et Entreprises ; - Revue plans d'exécution, Suivi planning entreprises sous MS-Project ; Suivi budgétaires, validation décomptes entreprise ; validation modifications techniques <p>Supervision de Quatre lots de travaux d'un montant total de 70 milliards de F CFA ; réhabilitation et création de 170 km de grands canaux, soit 3.500.000 m3 de terrassement (déblais en eau, remblais compactés) ; environ 6 000 m3 d'ouvrages en béton armé ; maîtrise des systèmes et procédures qualité ; HSS et planification sous MS –Project ; Relations et procédures bailleurs de fonds américain (MCC) ; gestion de projets</p>
<p>1996-1998</p>	<p>UNHCR/Périmètres Irrigués Villageois pour les Réfugiés de Mauritanie</p>	<p>Responsable des Aménagements puis Chef des Opérations</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi études et réalisation de périmètres irrigués villageois ; - Management d'une équipe de 6 techniciens agricoles ; - Gestion, Planification et reporting ; - Mise en place et encadrement e groupements et fédération de groupements de projets <p>Réalisation d'une dizaine de périmètres irrigués de 30 ha, équipés de groupes motopompes ; supervision et organisation de l'acquisition d'équipements de pompage et de matériel agricole ; Relations avec Organisme international ; expérience dans l'humanitaire.</p>
<p>2000- 2010</p>	<p>SAED (Société Nationale</p>	<p>Chargé d'Etudes à</p>	<p>Supervision études et travaux de réalisation</p>

	d'Aménagement et d'Exploitation des terres des Vallées du Fleuve Sénégal et de la Falémé)	la Direction des Aménagements Hydroagricoles puis Chef de Division Aménagement et Gestion de l'Eau à la Délégation SAED/Matam	d'aménagements hydroagricoles ; Elaboration de requêtes de financement ; Passation de marchés publiques ; relations avec Bailleurs de fonds, BID, BADEA, Banque Mondiale, AFD Supervision de plusieurs projets, Kassack Nord phase 2 250 ha ; PDRM : 950 ha ; Kobilou : 750 ha ; Piste Matam – Balel : 60 km ; 2 ponts dont un vanné ; PGIRE Résultats : conception et suivi de travaux d'infrastructures ; relations avec bailleurs (requêtes, demandes d'ANO, reporting, évaluation de projets) ; code des marchés publics
1992-1996	USE/PIP – Union pour la Solidarité et l'Entraide	Responsable Atelier de Forages du Programme Belge, puis Responsable Volet Hydraulique Villageoise	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi du montage de la foreuse B13 en Belgique (RAMSEL)- Machine à transmission hydraulique- ; - Supervision de l'équipe de forage ; - Conception des ouvrages ; - Supervision des essais de pompage longue durée Réalisation de 12 forages de profondeur variant entre 60 m et 225 m, équipés de tubes PVC diam 113/125, captant le Maestrichtien dans le département de Podor ; Suivi de la Réalisation de 6 forages contre puits , avec profondeur de 200 m, tubés en acier PHI 10 3/4"
1998-2000	PNUD/UNOPS/Fonds Local de Développement	Responsable de la Mission de Maitrise d'œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation des études APD/DCE et contrôle des travaux d'infrastructures rurales (pistes, retenues, aménagement de bas-fonds, magasins de stockage, puits, etc) ; - Supervision d'une équipe de cinq techniciens contrôleurs ; - Appui à la Maitrise d'Ouvrage ; Elaboration de DAO, Etudes techniques, contrôle des travaux, Appui aux collectivités locales

III- AUTRES FORMATIONS, SEMINAIRES et STAGES

GESTION DE PROJETS	
	<ul style="list-style-type: none"> • Du 18 au 28 Novembre 1998, Centre d'Echanges et Formation Pratique, BAKEL, « Diagnostic Participatif (MARP) » ; • Décembre 2003, Centre Interprofessionnel de Formation aux Métiers de l'Agriculture (CIFA), Ndiaye, « Comment concevoir, piloter, suivre et évaluer une action de conseil en milieu rural » ; • Du 28 au 31 mars 2011, DAKAR, « Suivi-évaluation de Projets », formation organisée par MCA-Sénégal et assurée par le Cabinet SOCIAL IMPACT ; • Du 19 au 20 mars 2012, DAKAR, Séminaire « Genre, Concepts, Approches et

	<p>Méthodes » organisé par le MCA-Sénégal et animé par Fatou Sow Sarr du LABO-GENRE de l'UCAD.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation sur le logiciel MS Project, l'intention du personnel du PMU/SAED/MCA-Sénégal, 2013 Janvier 2015, formation en « Gestion des connaissances et Capitalisation », animée par la FRAO • Du 27/10/09 au 31/10/09, Institut Africain de Management (IAM), Centre de NDIAYE/SAINT-LOUIS, formation sur MS PROJECT ;
<p>GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Cabinet de Management et de Communication (CMC), Saint-louis, du 10 au 13 mars 2014, formation des cadres de la SAED sur « l'Evaluation des performances et des Personnels » ; • Séminaire sur la Gestion des conflits et la Gestion du temps, en entreprise, à l'intention des cadres de la Saed, du 08 au 12/09/2014.
<p>GESTION DE CONTRATS, PASSATION DE MARCHES</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Août 2004, SAED-SAINT-LOUIS, « Séminaire de vulgarisation du décret 2002-550 du 30 MAI 2002, portant code des marchés publics, à l'intention des cadres de la SAED ». • Mars 2008, SAED-SAINT-LOUIS, « Séminaire de vulgarisation du Nouveau code des marchés publics, à l'intention des cadres de la SAED ». Le séminaire a été animé par des membres de l'Agence de Régulation des Marchés Publics et de la Direction des Marchés Publics. • Du 1 au 04 février 2011, DAKAR, « Gestion et Maitrise intégrées de Projet et Management des Prestataires », formation organisée par MCA-Sénégal et assurée par le Cabinet SOCIAL IMPACT ; • Du 16 au 17 mai 2011, DAKAR, « Gestion des réclamations et règlements des litiges dans le cadre des contrats FIDIC», formation organisée par MCA-Sénégal ; • Du 28 au 30 novembre 2012, DAKAR , formation sur les règles FIDIC , Edition 1999, Livre Rouge, pour les contrats de construction, organisé par le MCA-Sénégal (Millenium Challenge Account) et animé par Paul Couniotakis, Consultant de la MCC (Millenium Challenge Corporation-Etats Unis d'Amérique)
<p>IRRIGATION, DRAINAGE, GESTION DES RESSOURCES EN EAU</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Du 11 au 31 juillet 2010, SEOUL, COREE, Séminaire sur la gestion des ressources en eau pour l'Agriculture, organisé par KOICA. • Avril 2007 : OUAGADOUGOU, BURKINA FASO Séminaire organisé par l'ARID, la FAO et la Banque Mondiale, « Stratégies de relance de l'Agriculture Irriguée en Afrique Subsaharienne ». • Du 10 / 07 /06 et jusqu'au 14 /09/06, TBIC/JICA, TSUKUBA/JAPON, « Gestion durable des projets d'Irrigation et de Drainage » : • Du 31 mars au 12 avril 2003, Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II, RABAT, MAROC, « La gestion et l'entretien des aménagements hydro

	agricoles » ;
MATERIEL ET TECHNIQUES DE REALISATION DE FORAGES D'EAU	
	<ul style="list-style-type: none"> • Société de Forages PEETERS, Ramsel, Belgique ; Octobre-Decembre 2012 Matériel et techniques de Forages en Belgique : suivi de la réalisation de plusieurs forages en Belgique ; Suivi du montage d'une foreuse à transmission hydraulique ; etc.. • Société Nationale de Forages (SONAFOR), Dakar Sénégal ; Décembre 1992-Juin 1993 Suivi de la réalisation du forage de Arame ; forage de Deni Birane Ndao dans les Niayes ; forage de Diamounguel dans le département de Kanel ; Evaluation prix de revient des forages ; Suivi de diagraphies et d'essais de pompage longue durée
MODELISATION HYDRAULIQUE, HYDROGEOLOGIQUE ET HYDROLOGIQUE	
	<ul style="list-style-type: none"> • Mémoire de fin d'études d'Ingénieur : « Modélisation du fonctionnement d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, cas du Bassin Pape Jean Paul II, Lomé, TOGO » • Juillet- Septembre 1991 : Etude du remplissage hydraulique de la cuvette de Nianga, Département de PODOR, IRD (ex ORSTOM) ; • Institut Agronomique et Vétérinaire HASSAN II, Rabat, Maroc, Du 09 mars au 27 mars 2009 “ Systèmes d information géographiques et modélisation hydrologique, hydrogéologique et hydraulique”. • IRSTEA (Ex CEMAGREF), Montpellier, France, du 15 au 26 septembre 2014 Formation au logiciel SICC, Simulation et Contrôle des Canaux à Ciel Ouverts. Ce logiciel calcule les lignes d'eau et les débits dans les biefs d'un canal à ciel ouvert à partir de l'intégration des équations de Saint-Venant • Mai 2011, formation appliquée au logiciel SIC, à l'intention des chargés de projet PMU et MCA/Sénégal, mai 2011 organisée par le MCA-Sénégal et animée par un expert de EGIS/IDEV

IV- COMPETENCES

- Conception des réseaux d'irrigation et d'adduction d'eau potable ; Stations de pompage et diverses infrastructures hydrauliques, béton armé, etc
- Gestion intégré des bassins fluviaux (Integrated River Basin Management)
- Passation de marchés, suivi de travaux, planification sous MS-Project ; Gestion de contrats FIDIC
- Gestion et évaluation de projets ; GRH
- Modélisation, hydraulique, hydrogéologie, hydrologie ;
- Informatique, Anglais

V- VACATION

Cours de gestion de l'Irrigation à l'intention des étudiants de 2^{ème} année DUT et licence Production Végétale et Technologies Agroalimentaires à l'UFR des Sciences Agronomiques et Technologies Agroalimentaires de l'Université Gaston Berger de Saint-louis (Juillet-Octobre 2014).

Annexe 3 : CV de l'Experte-Constitutrice AMVS, Kiswendsida Appoline CONGO

I. ETAT CIVIL

NOM : CONGO
 Prénoms : Kiswendsida Appoline
 Date de Naissance : 22/02/1986
 Lieu de Naissance : Toécé
 Sexe : Féminin
 Situation matrimoniale : Célibataire sans enfant
 Nationalité : Burkinabé
 Tél : 70 95 87 84/78 08 58 69
 Email : Appoline_congo@yahoo.fr

II. FORMATION PROFESSIONNELLE

Année	Université/Etablissement	Diplôme
2012-2013	Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP-JEUNESSE)	Diplôme d'ingénieur de conception en Génie civil
2011-2012	Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP-JEUNESSE)	Master I en Génie civil
	Université de Ouagadougou	Maitrise en Géologie
2010-2011	Ecole Supérieure Polytechnique de la Jeunesse (ESUP-JEUNESSE)	Diplôme d'ingénieur de travaux en Génie Civil
	Université de Ouagadougou	Licence en Géologie
2008-2010	Ecole de Formation et de Perfectionnement des Travaux Public (EFP/TP)	Diplôme de Technicien Supérieur en Génie Civil
	Université de Ouagadougou	DEUG en géologie
2007	Lycée privé Wendmanegda	Baccalauréat série D

III. EXPERIENCES PROFESSIONNELLES

Du 13 mai 2015 à nos jours

Agent de l'Autorité de Mise en Valeur de la Vallée du Sourou (AMVS)

Poste : **responsable O&M du périmètre 2240 ha de Di**

Activité menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'O&M des périmètres irrigués

- Appuis conseil aux Organisations des Usagers de l'Eau agricole (OUEA) pour l'élaboration de leurs plans O&M et la supervision de leurs mises en œuvre.
- Appuis conseil aux OUEA pour les calculs des besoins en eaux par campagne d'irrigation, l'établissement des calendriers journaliers d'irrigations et la gestion de l'eau au niveau des périmètres irrigués.

- Participation à la création de dix (10) nouvelles OUEA sur les périmètres irrigués non pourvus et à l'élaboration de leurs plans d'actions et textes réglementaires.
- Formatrice pour le renforcement des capacités des élus des seize (16) premières OUEA installées dans la Vallée du Sourou sur l'entretien des périmètres irrigués, la gestion de l'eau et la gestion administrative et financière.
- Participation aux assemblées générales de programmation des campagnes d'irrigations et d'adoptions des budgets des redevances eaux, de validation des rapports annuels d'activités des OUEA.

Activités menées dans le cadre de la réhabilitation et d'extension des périmètres irrigués de la Vallée du Sourou

- ❖ Participation à la réactualisation des DAO des travaux de réhabilitation des anciens périmètres irrigués de la Vallée du Sourou.
- ❖ Supervision des travaux d'aménagement de 50 ha de périmètre irrigué de type semi californien à Sono.
- ❖ Supervision des travaux de confortation du périmètre irrigué des 500 ha sous pivot de Di
- ❖ Suivi - contrôle des travaux de réhabilitation des anciens périmètres irrigués de la Vallée du Sourou.

Activités menées dans le cadre de la mise en œuvre des activités post compact-Burkina

- ❖ Examen et amendements des projets de contrats entre les organisations paysannes et le Centre d'Appui Technique et de Gestion (CATG) avant leur validation par les partenaires financiers.
- ❖ Supervision des activités du CATG et des consultants O&M au profit des OUEA.
- ❖ Elaboration, budgétisation et suivi de la mise en œuvre du plan O&M des infrastructures structurantes des périmètres irrigués de la Vallée du Sourou.

Du 04 mai 2013 au 27 mai 2014

Entreprise des Travaux et d'Ouvrage du Faso (ETOF SARL)

Poste : **Directrice Technique**

Tâches : Montage des DAO, Elaboration des dossiers d'exécution et Gestion des contrats de l'entreprise.

Projets concernés :

- ❖ Travaux de construction d'un quartier pour mineurs et femmes dans la Maison d'Arrêt et de Correction (MAC) de Manga au profit du Ministère de la justice.
- ❖ Travaux de construction d'un centre d'accueil et d'hébergement (Bâtiment R+1) de jeunes filles à Yako.

- ❖ Travaux de construction d'ouvrage de franchissement routier dans la commune de Komtoèga.
- ❖ Construction de CEBNF, de Cyber Classes et de CEEPE dans les régions des Cascades, du Centre Ouest, du Nord, de la Boucle du Mouhoun, du Centre, de L'Est, des Hauts Bassins, du Sahel et du Centre Est. LOT 1.2

SEMINAIRES DE FORMATION

- ❖ du 16 octobre au 25 octobre 2016 : Participation à la formation des cadres de l'Autorité de Mise en Valeur de la vallée du Sourou (AMVS) sur le thème « Leadership et la communication interpersonnelle en milieu professionnel ».
- ❖ du 1^{er} au 5 août 2016 : participation à la formation sur le thème « Modélisation hydrologique et mise à l'échelle statistique des variables climatiques » organisée par le projet WISE-UP to Climate.
- ❖ Du 11 Avril au 21 avril 2016 : Participation à l'atelier de formation sur les outils MASSCOTTE pour la mise en œuvre du projet de renforcement de l'efficience et de la productivité de l'eau à usage agricole à l'échelle africaine et mondiale
- ❖ Du 23 au 27 mai 2016 participation à la session de formation sur la technique de collecte des eaux de pluie pour l'irrigation d'appoint.

IV. MAITRISE DE L'OUTIL INFORMATIQUE

Autocad, Archicad, Arch, Piste 5, Robot, Excel, Word, Power point

ATTESTATION

Je soussigné, certifie, en toute conscience que les renseignements ci-dessus rendent fidèlement compte de ma situation, de mes qualifications et de mon expérience.

Ouagadougou, le 27 juin 2019

CONGO Kiswendsida Appoline